



Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753
FR41@wanadoo.fr / snca.nat@free.fr
www.snca-nat.fr

**Le SNCA e.i.L. Convergence a envoyé la lettre suivante aux différents groupes de l'Assemblée Nationale.
Il a fait parvenir une lettre similaire aux sénateurs.**

Groupe ...

Objet : Baccalauréat professionnel en 3 ans

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

L'Enseignement Professionnel est une des voies de formation initiale que l'Ecole de la République propose à la jeunesse vivant sur le territoire national. Cet enseignement permet de préparer CAP et BEP, diplômes de niveau V, et le baccalauréat professionnel, diplôme de niveau IV. Ce dernier diplôme, institué par le décret 95-663 du 9 mai 1995, « portant règlement général du baccalauréat professionnel » permet aux détenteurs d'un BEP, d'obtenir une qualification de niveau IV, soit une seconde qualification.

En 2001, le Ministre de l'Education Nationale et l'UIMM, organisation patronale hostile au BEP dont l'obtention fait monter les salaires, ont signé, à titre expérimental, une convention permettant de préparer dans les centres de formation de cette organisation, le bac pro en 3 ans, dès la sortie de la 3^{ème}. Cette expérimentation s'achevait avec la dernière session du baccalauréat.

Or, la préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans vient d'être étendue à l'ensemble de l'Education Nationale comme en témoigne une note de service ministérielle de la mi-octobre enjoignant aux recteurs de faire transformer la première année de BEP en première année de bac pro 3 ans dans tous les lycées professionnels de leur ressort.

Cette extension est illégale et nuisible.

Illégale.

En effet, aucune évaluation n'a été faite de l'expérimentation. De plus, le décret du 9 mai 1995 instituant le baccalauréat professionnel n'a été ni modifié ni abrogé, les procédures permettant modification ou abrogation ayant peut-être été entamées mais, si c'est le cas, n'ayant abouties à aucun avis de la commission des lycées ni du CSE à la date de diffusion de la note ministérielle.

Nuisible.

Chacun sait que les modalités de l'orientation scolaire en France relèvent plus de considérations socio-ethniques que d'appréciations exclusivement pédagogiques et scolaires. De ce fait, les élèves orientés vers l'Enseignement Professionnel viennent très majoritairement des milieux les plus modestes de notre société. Les jeunes gens et jeunes filles qui, ayant obtenu le BEP, choisissent de se tourner vers la vie active disposent, jusqu'à aujourd'hui, d'un diplôme valant plus qu'un CAP ; s'ils décident de poursuivre leur études jusqu'au bac pro, ils obtiendront en deux ans un diplôme qui surqualifiera leur BEP : ce qui a un prix sur le marché du travail. Ces critères salariaux ne sont pas négligeables dans la perspective d'une insertion professionnelle et sociale réussie

Or, le dispositif bac pro 3 ans entraîne :

1. une très forte diminution de l'offre des BEP, dont beaucoup disparaîtront en 2009 ; ce qui va à l'encontre des intérêts de beaucoup de petites entreprises qui font l'essentiel du tissu économique de la France ;
2. une « déprofessionnalisation », donc une déqualification, du baccalauréat professionnel ;
3. un renforcement de la « formation » initiale par l'apprentissage, qui est un leurre car ce qui intéresse le plus souvent et uniquement l'employeur d'un apprenti, c'est la subvention qu'il lui apporte. En outre, l'instabilité des « bassins d'emplois » fait qu'il n'est pas toujours possible de trouver un stage !

Quel mauvais coup porté une fois encore à ceux qui viennent des milieux défavorisés ! Il est vrai que pour que les riches sentent à quel point ils le sont, il faut des pauvres, voire des très pauvres, et que cela se voit ... Quel mauvais coup, aussi, porté à l'Ecole de la République à qui l'on retire la mission de former et de qualifier tous les jeunes vivant sur le territoire national.

Considérant que la représentation nationale se doit de défendre l'intérêt général de la Nation plutôt que les intérêts particuliers de tel ou tel groupe de pression économique, estimant que l'intervention de ces groupes de pression économique dans l'Education Nationale est une atteinte à la laïcité de l'Ecole de la République et de l'Etat, espérant qu'au sein de votre Assemblée ces points de vue sont majoritairement partagés, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, de défendre, de restaurer et de promouvoir l'Enseignement Professionnel en commençant par mettre un terme à ce bac pro 3 ans, illégal, injuste et imposé par des manœuvres subreptices et inféodées.

La direction nationale du SNCA e.i.L. Convergence se joint à moi pour vous assurer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, de ses meilleurs sentiments républicains.

Le 12 novembre 2007

Françoise Roche
Secrétaire générale